[N° 3 - HIVER 2021]

SGC le mag'

www.saint-genes-champanelle.fr

Retrouvez-nous sur

CHATRAT • BEAUNE-LE-CHAUD • BERZET • NADAILLAT • LASCHAMPS • THEIX • MANSON • FONTFREYDE • SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE • CHAMPEAUX • PARDON • THÈDES

ENVIRONNEMENT
L'agriculture à Saint-Genès-Champanelle
P. 11

TRAVAUX
Rénovation de la maison des associations P. 7

DÉVELOPPEMENT DURABLE
inspiRe, le grand projet mobilités de la métropole P. 10

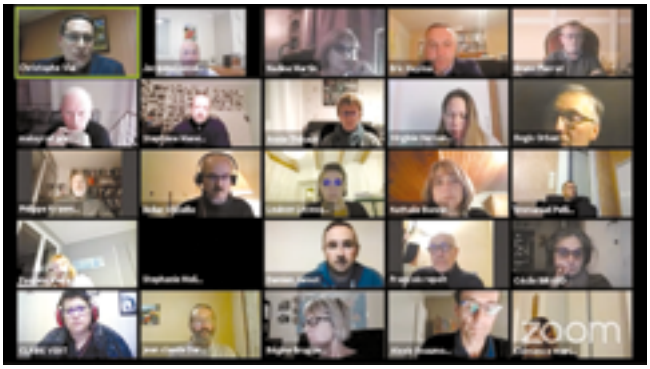

LE CONSEIL MUNICIPAL SUR YOUTUBE

Nous avions déjà investi sur les réseaux sociaux en ouvrant notre page Facebook avant l'été. Ce second confinement nous a incité à aller un peu plus loin.

Poussés par la nécessité de protéger les collaborateurs des services municipaux, les élus ne se sont quasiment plus réunis à la mairie. Les diverses réunions de travail et les séances des commissions se sont tenues en visio-conférence. La solution de facilité à l'impossibilité de réunir physiquement le conseil municipal aurait été de tenir aussi ses séances en visioconférence tout en décrétant le huis clos comme la loi le permet. Toutefois, ce dispositif aurait privé les champanellois.ses de leur droit à assister aux débats. Nous avons donc maintenu la visioconférence mais nous l'avons couplée à sa diffusion en direct sur YouTube.

C'est ainsi que les conseils municipaux de novembre et décembre ont été suivis par quelques dizaines de champanellois.ses depuis leur domicile sur leur ordinateur ou leur TV. Nous espérons bien sûr reprendre au plus tôt nos séances en présentiel mais, si la situation sanitaire ne s'améliore pas, nous poursuivrons ainsi aussi longtemps que nécessaire.

SGC LE MAG' EST OUVERT AUX ANNONCEURS

Ce numéro voit le retour des encarts publicitaires de nos annonceurs.

Mi-décembre, une première campagne d'e-mailing à destination des professionnels dont nous connaissons l'e-mail a permis de présenter les nouvelles modalités de publication. Une semaine après, les commandes étaient ouvertes avec une nouvelle campagne d'information par e-mail pour le numéro que vous tenez entre vos mains. 52 professionnels de la commune ont ainsi été invités à publier leur publicité dans SGC le mag'.

La campagne de commandes pour le prochain numéro se déroulera de la même façon. Toutefois, d'ici là, n'hésitez pas à nous interroger sur **communication@saint-genes-champanelle.fr** si vous avez des questions ou si vous souhaitez réserver votre encart publicitaire sans attendre. Vous trouverez aussi toutes les informations sur le site web de la mairie.

PROGRAMMATION CULTURELLE 2021

Une nouvelle année s'ouvre et, avec elle, plus que jamais, l'envie de partager, de se retrouver.

C'est pourquoi la municipalité, malgré les incertitudes, a souhaité maintenir son engagement au titre de l'action culturelle pour tous en proposant une programmation diversifiée.
Bien entendu ces animations se dérouleront si la situation sanitaire le permet.
Plus de renseignements vous seront communiqués au fur et à mesure via notre site internet, sur notre page Facebook et par voie de presse.

- VENDREDI 19 MARS : **Soirée Poésie avec Jacques Jouet** à la Grange
- VENDREDI 2 AVRIL : **Soirée pyjama** à la médiathèque communautaire Chamfort *(en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole)*
- MARDI 6 AVRIL : **Court Métrage** à la Grange
- SAMEDI 5 JUIN : **Participation au Grand défi de la Biodiversité** à Montlosier, organisé par le CPIE de Theix
- SAMEDI 3 JUILLET : **Partir en livre** à la médiathèque communautaire Chamfort *(en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole)*
- VENDREDI 9 JUILLET : **Marché nocturne avec la participation du groupe *Avec ou sans Michel*** dans un de nos villages *(en partenariat avec le comité des fêtes et les Paniers Champanellois)*
- MARDI 13 JUILLET : **Feu d'artifice** offert par la municipalité. *Soirée organisée en partenariat avec l'Office Champanellois.*
- VENDREDI 23 JUILLET : **Marché nocturne avec animation musicale** dans un de nos villages *(en partenariat avec le comité des fêtes et les Paniers Champanellois)*
- ENTRE LE 10 ET 12 AOÛT : **Nuits des Étoiles : conférence et observation sur notre commune**
- SAMEDI 18 SEPTEMBRE : **Journée du Patrimoine** à Laschamps
- SAMEDI 9 OCTOBRE : **Salon des artistes locaux** à la Grange
- SAMEDI 27 NOVEMBRE : **Soirée découverte d'ailleurs : l'Espagne** à la Maison Des Associations

Sont également prévues :

- des **expositions de l'ORACLE** en mairie ;
- des **séances de spectacles vivants en streaming** : pièces de théâtre ou musique ou danse *(dans un registre classique ou contemporain, comédie, jeunesse…).*

Champanelloises, Champanellois,

Au nom de l'équipe municipale et en mon nom personnel, je vous adresse nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui débute.

Nous devrons affronter pendant de nombreuses semaines encore, voire quelques mois, la crise sans précédent déclenchée voilà bientôt un an par la pandémie de la covid 19. La conjugaison de la responsabilisation de nos actions individuelles pour limiter la propagation du virus et la perspective d'une large vaccination permet d'espérer une sortie de crise sanitaire au cours du premier semestre.

Cependant la crise sociale et économique est déjà là. Afin d'en atténuer les effets, le Centre Communal d'Action Sociale se mobilise et, pour permettre le rebond économique nécessaire à une reprise de l'activité, nous avons voté en décembre un inédit plan métropolitain de relance.

Depuis le début de cette crise les services municipaux ont fait preuve d'une mobilisation exceptionnelle, réactifs et mobilisés aux côtés des élus pour assurer la continuité de nos différents services publics.

Pour l'année 2020, les frais occasionnés par les différents protocoles et les pertes de recettes tarifaires ont été évalués à 100 000 €. Par conséquent, nous avons dû réduire notablement nos investissements. Pourtant l'État, après avoir refusé les propositions des associations d'élus de prise en charge de ces pertes, nous sollicite pour investir massivement dans le plan de relance. Injonction contradictoire et déni de réalité, comment investir quand les moyens nous ont été progressivement retirés et lorsque nous devons assumer les conséquences financières de cette pandémie ?

Depuis mi-janvier vous pouvez vous exprimer sur le projet inspiRe de refonte du réseau métropolitain de transport collectif. Nous relayons vos attentes, mais c'est le moment de venir exprimer vos besoins et vos avis. Mobilisez-vous sur ce sujet majeur de la mobilité de demain !

Ce mandat a débuté dans des conditions inédites et nécessite une forte adaptation. Nous poursuivons les différents objectifs de notre programme électoral pour préparer l'avenir. De nombreuses actions sont d'ores et déjà en cours et se concrétiseront dans les prochains mois. Quelques-unes d'entre elles vous sont présentées dans ce magazine. Vous pouvez compter sur vos élus pour cette nouvelle année.

Christophe VIAL

Maire de Saint-Genès-Champanelle
Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

SGC le **mag'** SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE : magazine édité par la mairie de Saint-Genès-Champanelle - Directeur de publication : Christophe Vial
Responsable d'édition : Didier Vazeille - Service communication : communication@saint-genes-champanelle.fr - Conception et réalisation : Éric Le Hérissé : 06 70 58 10 03 - ericleherisse.fr - Impression : Decombat - Papier issu de forêts certifiées PEFC et gérées durablement.

Yves de Saint-Do nous a quittés le 9 décembre dernier, des suites de la COVID 19

Cet enfant de l'Est parisien, tombé amoureux de l'Auvergne et de ses paysages en même temps que d'une Auvergnate, était de longue date un familier de la commune. La famille passait ses vacances à l'ancienne école de Beaune dès les années soixante, avant d'acquérir le chalet des Treize Vents à Pardon en 1971. Ce chalet est resté un point d'ancrage au fil des années d'une brillante carrière de proviseur qui l'a conduit du lycée Blaise Pascal à Clermont-Ferrand jusqu'au lycée Louis-Le Grand à Paris en passant par le lycée français de Londres.

Dès sa retraite, il s'y est installé avec son épouse Anne et a pris beaucoup de plaisir à travailler avec Roger Gardes en tant qu'adjoint à la vie associative entre 2001 et 2008, tout en cultivant l'art d'être grand père auprès de Loïc, Alyssa et Estelle, les triplés de son fils Christophe, qui ont grandi ici jusqu'en 2016.

Les Champanellois garderont le souvenir d'un humaniste curieux de tout et engagé, qui n'aimait rien tant que le partage et la convivialité.

Ses enfants Valérie et Christophe adressent des remerciements chaleureux aux nombreuses personnes ayant adressé des témoignages de sympathie.

La commune remercie Yves pour tout ce qu'il a réalisé aux services des habitants et s'associe à la peine de sa famille.

Viviane Pallot

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Viviane Pallot, ancienne employée communale et habitante du village de Laschamps.

Née en Dordogne en 1945, elle effectue des études de sténodactylographie et de secrétariat. Très apprécié de ses collègues, Viviane a travaillé au secrétariat de la mairie de 1983 jusqu'à sa retraite en 2010 en qualité d'adjointe administrative de 2e classe.

Les élus et les employés communaux s'associent à la peine de sa famille et de ses enfants, Muriel et Laurent.

Subventions aux associations

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2020, a examiné les demandes de subvention des associations pour l'année 2021.

La crise sanitaire a un impact financier conséquent pour la commune, la municipalité de Saint-Genès-Champanelle souhaite malgré tout maintenir son soutien à la vie associative. Tout d'abord la commune continuera à faire bénéficier les associations de toutes ses aides en nature, à savoir l'ensemble des mises à disposition de locaux, d'équipements, de matériel…, permanentes ou temporaires, consenties à titre gratuit ainsi que les prestations réalisées par du personnel municipal. Par ailleurs, le conseil municipal a maintenu l'aide apportée par les subventions au même niveau que celles reçues l'an passé. Certaines associations ont fait une demande plus modeste au vu des conditions et des suspensions d'activités, l'équipe municipale y a été sensible.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2020 / 2021	
	Ordinaire	Exceptionnelle
A.S Saint-Genès-Champanelle Football	6 500 €	
Amicale Champanelloise	5 800 €	
Rugby Club Saint-Genès-Champanelle	5 500 €	
Office Champanellois	2 430 €	
Tennis Club Saint-Genès-Champanelle	1 500 €	
La Bulle	900 €	
Loisirs et Rencontres	200 €	
Chorale Campanelle	630 €	
Espoir et Solidarité	410 €	
Gomme et crayon	350 €	
Bas 'Art	150 €	
Rallye Saint-Genès	350 €	
Paniers Champanellois	300 €	
Don de sang Saint-Genès-Champanelle	200 €	
Les 4 sources pêche	165 €	
Champan'elles running	150 €	
Echappée Belle	150 €	
Pétanque	150 €	
Charade Moto club	150 €	
Cœur de sportif		600 €
	25 985 €	600 €

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En raison du contexte sanitaire, les réunions du conseil municipal du 26 novembre et du 17 décembre 2020 ont été organisées en visioconférence via l'application zoom et retransmises en direct de la mairie sur la chaîne « youtube » (lien accessible sur le site internet communal).

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité sauf indication contraire de :

Séance du 26 novembre 2020

- **PRENDRE ACTE** du point d'actualité relatif au contexte sanitaire et au niveau vigipirate « urgence attentat » concernant la commune (groupe scolaire, multi-accueil, complexe sportif et salles communales) ;
- **ADOPTER** le règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- **AUTORISER** le lancement du marché à procédure adaptée concernant les travaux de réfection de la toiture avec pose de panneaux photovoltaïques pour la Maison Des Associations (MDA) ;
- **APPROUVER** la demande de subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en complément du Fond d'Intervention Communal (FIC) et de la Dotation aux Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de rénovation de la MDA pour l'année 2020 ;
- **VOTER** une convention avec Clermont Auvergne Métropole pour la mise à disposition du progiciel dédié à la fiscalité locale (OFEAWeb) ;
- **RENOUVELER** la convention avec le comité du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) de l'agglomération clermontoise relative à la prise en charge par ce dernier du coût des transports scolaires pour l'apprentissage obligatoire de la natation sur la période 2020-2023 ;
- **APPROUVER** le dépôt de candidature de la commune pour la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) des bâtiments communaux ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer une demande d'attribution d'aides de financement dans le cadre du Plan « France Relance 2020 » concernant le projet d'alimentation territorial et durable ;
- **APPROUVER** la garantie d'emprunt à Auvergne Habitat dans le cadre de la construction de 6 logements locatifs sociaux au lotissement « les Horts » à Fontfreyde ;
- **VOTER** la création d'un poste d'auxiliaire de puéricultrice et d'un poste d'agent chargé de la propreté des locaux et modifications de postes en remplacement de postes existants ;
- **VALIDER** l'implantation d'un refuge de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur la zone humide du bourg et les parcelles attenantes. (Stéphane MANEVAL ne prend pas part au vote compte tenu de son emploi à CAM) ;
- **ADOPTER** le changement de délégué au Syndicat Intercommunal du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) Cantonal de l'Artière (Nadine MARTIN-CHOUCAT remplace Annie THIBAULT) ;
- **VOTER** les nouveaux tarifs de la publicité dans le bulletin municipal ;
- **PRENDRE ACTE** du point d'étape concernant la Charte Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander le remboursement d'une facture auprès d'un tiers ;
- **ATTRIBUER** la parcelle cadastrée BO66 située au bourg de Saint Genès, après une offre de 37 500 €, proposition supérieure au prix minimal fixé par le Conseil municipal.

Séance du 17 décembre 2020

- **ADOPTER** la Décision Modificative au budget N°2 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le Fond d'Intervention Communal (FIC) du département et la Dotation des Territoires Ruraux (DETR) pour 2021 pour différents projets ;
- **ADOPTER** la convention avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) pour les illuminations 2020/2021 ;
- **RECONDUIRE** deux conventions avec l'association Job'chantiers pour l'entretien des espaces publics ;
- **VOTER** la mise en place d'un « permis de végétaliser » pour accompagner l'entretien des espaces publics par les habitants ;
- **PRENDRE ACTE** des différents rapports d'activité 2019 de la Métropole (Eau potable et assainissement, déchets ménagers…) ;
- **APPROUVER** la convention avec un prestataire pour le déneigement en complément des services communaux ;
- **VALIDER** l'avenant au fonds de concours de financement par le club de l'éclairage des courts de tennis extérieurs suite à l'obtention de deux subventions (Région et Ligue d'Auvergne de Tennis ;
- **PRENDRE ACTE** de la Tarification 2021 au multi-accueil proposée par la CAF ;
- **VOTER** l'attribution des subventions aux associations pour 2021 pour un montant de 26 585 € (Emmanuel PELISSIER, Annie THIBAULT, Jean-Pierre MALAYRAT, Louison LEVESQUE, Nadine MARTIN-CHOUCAT ne prennent pas part au vote en raison de leur appartenance au bureau de diverses associations) ;
- **APPROUVER** une modification de poste en transformant un poste d'Adjoint Technique en un poste d'adjoint technique principal de 2e classe ;
- **ADOPTER** une modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) afin de l'adapter à la législation en vigueur ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander le remboursement d'une facture auprès d'un tiers ;
- **PRENDRE ACTE** de l'aboutissement de deux procédures de cession de parties du domaine public suite à enquête publique.

clermont auvergne métropole

RLPI, VOTRE AVIS COMPTE !

Qu'est-ce qu'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) ?

Clermont Auvergne Métropole s'est engagée depuis fin juin 2018 dans la création de son premier Règlement Local de Publicité Intercommunal qui se substituera, lorsqu'ils existent aux Règlements Locaux de Publicité communaux, comme c'est le cas à Saint-Genès-Champanelle.

C'est un document d'urbanisme associé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), soumis à la réglementation nationale, qui fixe, par secteur, les obligations en matière de publicité, d'enseignes et pré-enseignes. Ces obligations réglementent notamment le format, le mode d'implantation, ou encore la densité des dispositifs.

L'objectif principal du RLPi est de préserver le territoire en prenant en compte les exigences environnementales, paysagères, architecturales et les ambiances propres à chacune des 21 communes de Clermont Auvergne Métropole. Cette ambition de protection est couplée à celle d'un développement économique pérenne sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, à Saint-Genès-Champanelle, renforcé par son adhésion au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, toute enseigne est interdite en dehors des bourgs. Dans les 12 villages de la commune, ces enseignes et signalétiques directionnelles sont réglementées et doivent respecter une charte signalétique sur la forme, la taille, les couleurs et les polices de caractères utilisées. Toutes enseignes ou panneaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la commune.

Ainsi, les enjeux pour notre territoire et nos activités sont :

- de préserver nos paysages inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, en dehors des bourgs, sans aucune publicité de quelque forme que ce soit ;
- dans nos bourgs, d'assurer les enseignes, les indications de présence et de direction de nos activités touristiques, sportives, culturelles et administratives et de nos commerces de façon cohérente et homogène ;
- si une nouvelle charte signalétique métropolitaine venait à être créée, de donner les moyens aux communes de la mettre en œuvre (elles gardent la charge et la responsabilité du respect du RLPi).

Le RLPi repose sur un diagnostic, très complet sur Clermont Auvergne Métropole, des orientations rédigées par secteurs puis des règles et zonages en constructions d'ici l'été 2021, documents téléchargeables ici :

www.clermontmetropole.eu/habiter-se-deplacer/urbanisme/rlpi-reglement-local-de-publicite-intercommunal

COMMENT DONNER SON AVIS ?

La Métropole a choisi de construire ce RLPI en étroite collaboration avec nous (habitants, élus, acteurs,…). D'une part des réunions seront organisées avant l'été. Elles seront annoncées sur notre site Internet et notre page Facebook. D'autre part une enquête publique est prévue à l'automne 2021 mais d'ici là, chacun peut s'exprimer ici :

rlpi-clermontauvergnemetropole.concertationpublique.com

S.A.R.L FOURNIER ROMAIN
CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE
NEUF & RENOVATION
REMPLACEMENT CHAUDIÈRE
INSTALLATION GAZ
CLIMATISATION
DEPANNAGE
POMPE À CHALEUR
06 68 38 02 19
fournier.climat@orange.fr
THEIX / 63122 ST-GENÈS-CHAMPANELLE
SIRET - 752 365 858 00014

SOCIETE VIER
www.societe-vier.com
PLATRERIE
PEINTURE
Finition & décoration
Arnaud Taillandier
tél: 06 49 31 41 45
Mail : arnaudtaillandier.vier@gmail.com
17 lotissement les Oréades II
Pardon 63122 SAINT GENES CHAMPANELLE
Tél: 04 73 51 43 29 - Fax: 04 73 51 48 52
mail : sarl.vier@orange.fr

engagement de campagne

RÉNOVATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS, SUITE

LA TOITURE

La Maison des associations, située dans le centre bourg à proximité de tous les services publics et d'une capacité d'accueil de 486 personnes, est un des bâtiments structurants de la commune par sa position et par son utilisation polyvalente : école, périscolaire, associations, collectivités et particuliers. Après une opération de rafraîchissement et d'isolation intérieure bienvenue en 2018, nous entrons maintenant dans le dur des travaux.

La salle polyvalente est composée d'une charpente bois recevant une couverture en bardeaux bitumineux qui présente un potentiel de toiture de 255 m² pour accueillir des panneaux photovoltaïques. Une étude de faisabilité a été menée en 2019 avec le bureau d'étude Sylva Conseil pour analyser la capacité de cette charpente à supporter une installation d'une puissance de 36 kVa ainsi que la rénovation de la toiture.

Après validation, la commune s'est rapprochée d'un bureau de contrôle pour une mission de contrôle technique (CTC) et de Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) dès le démarrage du projet. Le dossier d'Autorisation de Travaux a été déposé en 2020. Les avis favorables successifs ont permis d'engager la consultation des entreprises pour le marché de travaux en novembre 2020.

Plan de financement prévisionnel pour la toiture

Dépenses		Financements sollicités	
Dépenses d'ingénierie	43 283 €	DETR et DSIL (Plan de relance)	116 480 €
Travaux	304 985 €	Conseil Départemental	68 443 €
Autres	15 000 €	Clermont Auvergne Métropole	40 000 €
Total	**363 268 €**	**Total**	**224 923 €**

L'opération nécessite donc un autofinancement à hauteur de 138 345 €, soit 38,60 % de l'opération.

Les travaux sont désormais programmés du 1er juin au 30 octobre 2021 pour profiter au maximum de la période estivale d'inoccupation de cet équipement.

Avec cette opération, nous confirmons notre engagement dans la transition énergétique des équipements communaux. La production d'énergie solaire sera totalement revendue à ENEDIS et injectée dans le réseau pour une consommation locale.

LA CHAUDIÈRE

Par ailleurs, la chaudière installée en 1988 présente des signes de vieillissement. Il est maintenant nécessaire de prévoir son renouvellement.

Comme pour la toiture et dans la continuité de l'engagement de la commune dans son projet de transition énergétique, une pré-étude comparative entre chaudière bois à granulés et chaudière gaz à condensation est en cours afin de trouver le meilleur compromis. La volonté du Conseil municipal est de privilégier la source d'énergie non fossile qu'est le bois pour autant que les sources de financement permettent d'en limiter le surcoût.

Plusieurs paramètres sont pris en compte pour cette opération :

- le volet environnemental ;
- les contraintes techniques d'insertion dans un ERP (Etablissement Recevant du Public) ;
- les coûts d'installation et d'entretien ;
- les financements envisageables ;

L'étude comparative se déroule pendant ce 1er trimestre 2021 avec l'objectif d'une installation avant la fin de l'année.

VMenuiseries
Vente et pose de menuiseries
PVC ALU BOIS
Fenêtres
Portes
Volets
Verandas
Portails
Porte de Garage
Mathieu Valleix
06 67 75 26 75
mathieu.valleix.mv@gmail.com
63270 Busséol

UN NOUVEL ÉQUIPEMENT SUR LA COMMUNE

La « Maison associative de la nature et de la chasse » a été mise en service à l'automne 2020 sur un terrain communal à proximité du centre bourg et dans le prolongement des infrastructures sportives (gymnase, tennis, terrains de sport extérieurs).

Cette nouvelle salle d'une capacité de 50 personnes est destinée aux associations et renforce l'identité du bourg avec l'ensemble des services publics qui y sont réunis (mairie, écoles, maison des associations). Équipée d'un espace cuisine, la priorité est donnée à l'association communale de chasse La Champanelloise, durant la période d'ouverture (de septembre à avril).

Afin de couvrir une partie des frais de fonctionnement et d'entretien, la salle pourra être louée par des particuliers, des entreprises ou des associations en dehors de la période de chasse.

Nelly LISA

Votre conseillère

Tél. 06 83 50 17 04

nelly.lisa@optimhome.com

optim home immobilier

AGENT COMMERCIAL
850 964 834 | CLERMONT-FERRAND

La commune a choisi de construire un bâtiment en bois avec l'objectif de faire travailler la filière bois locale pour l'ossature, la charpente et le bardage bois extérieur. L'isolation des murs et de la toiture a été réalisée en laine de bois et les ouvertures sont orientées vers le sud. Le bâtiment est donc peu consommateur d'énergie.

En outre, la commune a profité de cette nouvelle construction pour équiper le bâtiment d'une gestion technique à distance. Cela permet de piloter les éclairages, le chauffage et les accès en fonction de l'utilisateur qui entre dans le bâtiment à l'aide d'une carte magnétique.

Les travaux, démarrés en septembre 2019, ont été achevés après le premier confinement. Les bénévoles de l'association de chasse ont participé aux travaux de peinture des murs, à la pose du carrelage et au nivellement extérieur.

Le coût global des travaux s'élève à 210 000 € HT soit 252 000 € TTC.

Il a été subventionné à hauteur de 151 977 € par :

- le Conseil Départemental (31 553 €) ;
- l'État (59 294 €) ;
- Clermont Auvergne Métropole (50 000 €) ;
- la Région Auvergne Rhône Alpes (11 130 €).

engagement de campagne

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ AVEC UN REFUGE DE LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX

Par délibération du 30 juin, complétée par celle du 26 novembre, les élus de Saint-Genès-Champanelle ont décidé de créer un refuge LPO sur 8,88 ha de zones humides, parcelles communales pâturées par les chevaux, autour du Ruisseau de Saint Genès en intégrant la zone humide restaurée et gérée par la Métropole

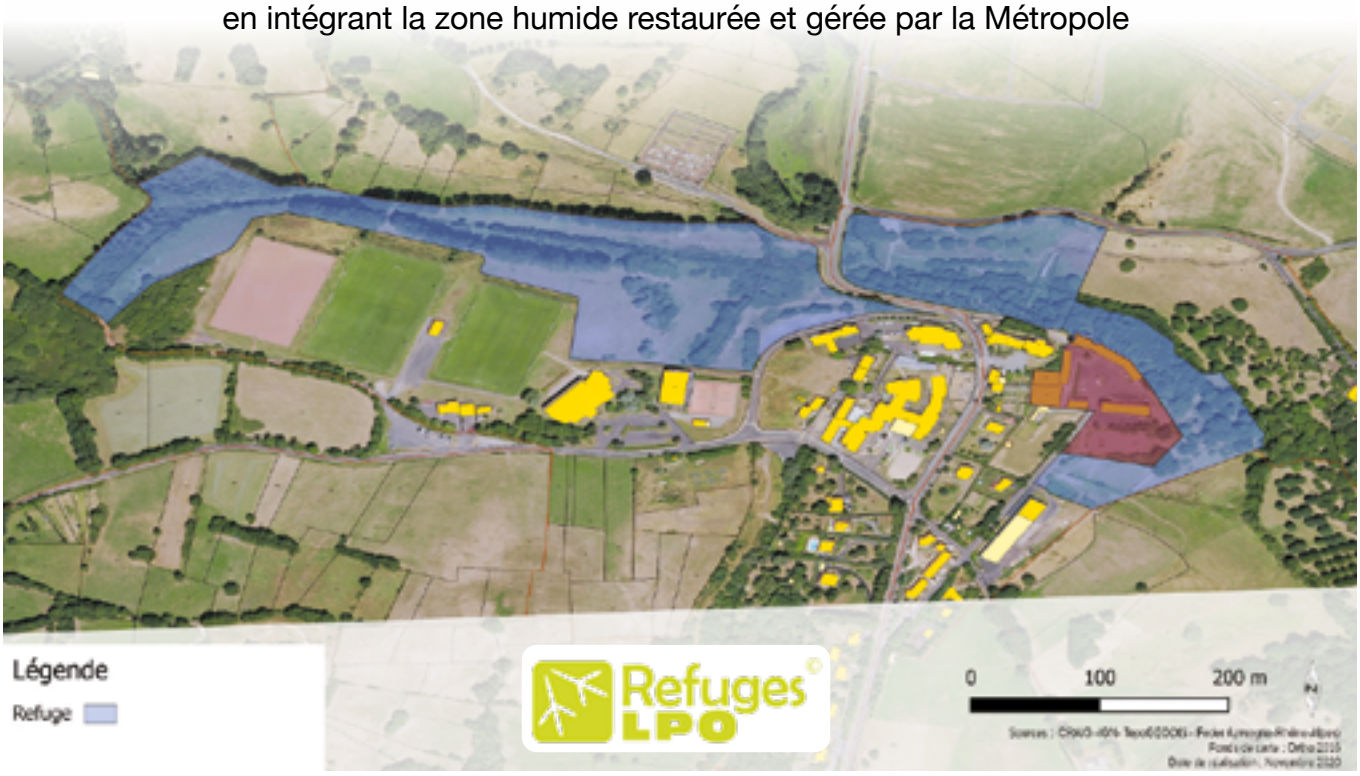

En créant un refuge LPO, la commune s'engage par convention pour 3 ans à préserver la nature et à améliorer la biodiversité du site en créant les conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvage et en réduisant notre impact sur l'environnement (l'absence de chasse et d'utilisation de produits phytosanitaires chimiques étant déjà acquise sur cette zone).

Ainsi, dès 2021, la LPO va réaliser un diagnostic écologique sur la base d'inventaires de terrain et d'analyses des pratiques, puis proposer un plan d'actions avec des préconisations d'aménagement, de gestion et de sensibilisation. Un panneau sera posé pour informer de l'existence de ce refuge. Après 2 ans, une évaluation et un bilan seront menés et la commune aura le choix de renouveler ou non ce refuge.

Notre refuge étant constitué majoritairement de prairies humides pâturées par les chevaux du Rallye Saint Genès, des ripisylves du ruisseau et des haies des parcelles, les propositions du plan d'actions s'orienteront probablement vers la valorisation et la sensibilisation.

Cela permettra aussi de valoriser la présence de frênes taillés en têtard, patrimoine de notre commune.

Notre espace, très naturel, viendra ainsi rejoindre un réseau de refuges de 4 autres communes sur la Métropole qui finance les diagnostics et plans d'actions réalisés par la LPO dans le cadre du programme C'BIODIV. Seule l'inscription nationale et le panneau sont à la charge de la commune. Notre Refuge LPO contribuera et profitera ainsi de l'aura de ce réseau national.

PLUS D'INFORMATIONS :
https://refuges.lpo.fr/

inspiRe : UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LES MOBILITÉS DE LA MÉTROPOLE

Le 18 décembre, inspiRe, le grand projet de Clermont Auvergne Métropole et du SMTC a été officiellement présenté à la presse. Son objectif : mettre chaque commune de la métropole à 30 minutes du cœur urbain et chaque habitant à 30 minutes des services essentiels d'ici 2026.

Pour l'atteindre, plusieurs leviers seront actionnés :

- Deux grandes lignes à Haut Niveau de Service rejoindront la ligne A du tramway. Elles seront équipées de bus zéro émission de CO2 et bénéficieront d'un parcours en site propre avec priorité aux carrefours. La ligne B reliera Royat à Aulnat, la ligne C Durtol à Cournon d'Auvergne. Elles doivent offrir un million de kilomètres de plus par an.
- Les travaux d'aménagement de ces deux lignes feront aussi la part belle aux vélos et aux piétons. Elles seront aussi largement jalonnées d'un millier d'arbres.
- Le reste du réseau sera réaménagé afin d'accéder facilement aux trois grandes lignes A, B et C. Dans notre secteur, le dossier de presse annonce clairement la volonté de "capter les flux du Sud-Ouest métropolitain, avec une attention particulière à la création d'un lieu d'échange route - transport en commun pour les usagers de la RD2089". Cette évolution du réseau doit permettre d'offrir aussi un million de kilomètres supplémentaires par an.

Après un gros travail de pré-étude, un certain nombre d'options sont sur la table aussi bien sur les lignes B et C que sur l'évolution des autres lignes, Transport À la Demande compris. Une grande concertation citoyenne est organisée. Elle a débuté le 11 janvier et se terminera le 31 mars. Pour cela le projet est présenté en accès libre à la mairie pendant ses horaires d'ouverture et un registre est disponible pour recueillir les commentaires et les suggestions. Ce dispositif est complété par le site Internet qui permet la même chose depuis chez soi à toute heure.

Enfin, une ou plusieurs réunions publiques seront organisées pour échanger directement si les mesures sanitaires l'autorisent.

Ce projet est une chance unique de rapprocher Saint-Genès-Champanelle du centre-ville de Clermont et des équipements métropolitains : lycées, universités, gare, aéroport, Grande halle et Zénith d'Auvergne, etc. Participez nombreux à cette concertation. Faites entendre votre voix !

inspiRe
un nouveau souffle pour nos mobilités

PLUS D'INFORMATIONS :
www.inspire-clermontmetropole.fr

+ clermont auvergne métropole

Ent. François PATRUNO
Plomberie
Chauffage
Sanitaire
04 73 28 44 80
208, rue du Champclos
63110 BEAUMONT
20, route de Ceyrat
63122 BERZET
françoispatruno@orange.fr
RGE

Société de Construction des Puys
BATIMENT
TRAVAUX PUBLICS
AMENAGEMENTS EXTERIEURS
04 73 87 05 42
FONTFREYDE - 63122 ST-GENES-CHAMPANELLE

L'AGRICULTURE À SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

Si la superficie de la commune est 1,2 fois supérieure à celle de Clermont-Ferrand avec 5 158 ha et si sa population a plus que doublé entre 1975 et 2017, passant de 1 592 à 3 612 habitants, Saint Genès Champanelle n'en demeure pas moins rurale c'est-à-dire d'abord marquée par l'activité agricole sur 2 464 ha soit 48 % de sa surface, en comparaison aux 46 % de forêts et 6 % de zones urbanisées (données CLC en 2012).

En effet, l'élevage ovin, traditionnel en Chaîne des Puys, et l'élevage bovin façonnent nos paysages en alternance avec la forêt, produisent une partie de notre alimentation et entretiennent les espaces ouverts (prairies, pelouses, landes), sources d'attractivité quotidienne et touristique de notre territoire. La présence accrue de chevaux contribue également à l'entretien des paysages. Deux groupements pastoraux (structure d'exploitation collective où 2 éleveurs au moins acceptent de réunir leurs animaux dans un troupeau commun pour une utilisation rationnelle du pâturage et du matériel nécessaire à la conduite du troupeau) sont présents sur la commune : l'un orienté vers l'élevage bovin à Beaune, l'autre vers l'élevage ovin à Manson. Chaque année, ce dernier embauche un berger durant l'estive de mai à octobre.

Pourtant, à l'image des statistiques nationales, le nombre d'agriculteurs sur la commune a diminué, passant de 28 à 20 entre 2007 et 2017. Cette baisse est cependant plus limitée qu'à l'échelle de la Métropole qui en a perdu 45 % en 18 ans (source INSEE). Le corollaire est la consommation de l'espace agricole soit au profit de l'urbanisation, soit au profit de la forêt.

En parallèle, les professions intermédiaires et les cadres ont fortement progressé sur la commune sur cette période de 20 ans (2007-2017). Cela entraîne une forte pression foncière, urbaine, qui fragilise les exploitations agricoles car la valeur des terres agricoles ne dépend plus du potentiel agronomique mais de leur valorisation foncière liée au développement urbain. Cette proximité urbaine et cette évolution socioprofessionnelle de la population champanelloise peuvent également être perçues comme un atout : les producteurs, proches des consommateurs, peuvent envisager de diversifier leurs activités ou de modifier leurs modes de production (conversion Bio par exemple) ou leurs circuits de commercialisation (AMAP, vente directe par exemple) pour assurer la pérennité de leur exploitation.

Construire ensemble un Projet d'Alimentation Territorial et Durable pour la commune

engagement de campagne

En application de son programme électoral, le conseil municipal a délibéré le 15 septembre 2020 pour accueillir un jeune en formation professionnelle afin d'effectuer un stage de 6 mois, de janvier à juin 2021. Il s'agit d'Antoine Mercier, inscrit à l'Université Côte d'Azur pour un diplôme universitaire « chef de projet en alimentation durable, option collectivité territoriale ».

Le but de ce stage est de construire un projet d'alimentation territorial et durable sur la commune de Saint-Genès-Champanelle en lien avec Clermont Auvergne Métropole et le Grand Clermont en s'appuyant sur la réalisation d'un diagnostic territorial et la proposition d'un plan d'actions.

Nos objectifs visent à :

- développer les circuits courts sur la commune ;
- favoriser l'implantation maraîchère sur la commune ;
- assurer 100 % d'approvisionnements bios et locaux dans notre restauration collective ;
- concevoir le projet avec les habitants, acteurs et producteurs locaux ;
- intégrer le projet dans les structures paysagères en respectant la biodiversité ;
- sensibiliser les jeunes et les scolaires à la production alimentaire durable et au bien manger ;
- réduire le gaspillage alimentaire en développant le compostage afin de rendre les matières organiques au sol et limiter les transports de déchets.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les plans de relance de l'État, la Région et la Métropole.

Si vous êtes intéressés pour participer au suivi de ce projet, n'hésitez pas à vous manifester auprès de l'adjointe à l'Environnement et au Développement Durable :

environnement@saint-genes-champanelle.fr

EN SAVOIR PLUS :
www.pat-grand-clermont-parc-livradois-forez.fr

OLIVIER VIALETTE

GAEC DE L'ERUPTION À CHATRAT

SGC le mag' : Quel élevage pratiquez-vous ?
Olivier Vialette : Nous élevons, au sein du GAEC familial, avec mon frère, environ 1 000 brebis laitières et 250 brebis Rava, race rustique locale (les brebis agnellent seules dans les prés en août). En conversion en agriculture biologique actuellement, le troupeau de Rava est amené à disparaître même s'il s'agit d'un élevage de passion car il a très peu de rentabilité.

SGC le mag' : Comment vendez-vous vos produits ?
O. V. : Les agneaux des brebis Rava que les promeneurs peuvent croiser en août dans les prés de Saint-Genès-Champanelle, partent chez un négociant dans le Lot pour la viande donc en circuit long.
Le lait de l'autre troupeau est transformé en fromages et yaourts, vendus en circuits courts dans les épiceries et commerces de proximité à Saint-Genès-Champanelle, Aydat, Nébouzat et Ceyrat ainsi qu'en vente directe à la ferme, à Chatrat les samedis matins, à l'AMAP *Les paniers Champanellois* et lors des marchés d'été ou de Noël aux alentours.

SGC le mag' : Comment s'organise votre journée ?
O. V. : Nous commençons par nourrir les animaux au foin à 6 h du matin, suivi de la 1re traite.

Ensuite, 2 à 3 fois par semaine, nous transformons le lait dans notre fromagerie. Au quotidien, nous nous occupons du soin des animaux et des troupeaux. Les brebis laitières agnellent en février avec environ 700 agneaux pour lesquels notre présence est nécessaire se succédant entre 4 h du matin et parfois 2 h la nuit. Nous gardons les agneaux environ un mois en les séparant quotidiennement de leur mère pour les habituer au foin et à la paille. Nous les gardons ensuite pour l'engraissement avant la vente au négociant du Lot. Cette partie engraissement disparaîtra avec la conversion en bio. Au printemps, vient en plus la vérification de toutes les clôtures des prés puis à partir de mi-mai et jusqu'en septembre la récolte du foin, séché en grange. La 2e traite du soir commence vers 18h. À cela s'ajoutent toutes les démarches administratives et les ventes directes des fromages et yaourts.

SGC le mag' : Quelles évolutions souhaitez-vous ?
O. V. : Nous aimerions pouvoir prendre plus de temps pour nous et trouver des jeunes qui viendraient aider pour leur transmettre l'exploitation à terme.
La vente directe nous permet d'avoir beaucoup d'échanges avec les habitants pour mieux faire connaître notre quotidien. Cependant, nous constatons un manque de respect de nos clôtures mobiles retrouvées ouvertes, cassées ou déplacées par quelques promeneurs, VTTistes ou chasseurs indélicats. Les troupeaux sont à réunir et reparquer. De même, quand le tracteur ou le chasse-neige doit passer, il est souvent gêné par des voitures garées de part et d'autres des routes, des entrées de chemins, ou un peu dans tous les sens sur les espaces de parkings. Heureusement, il ne s'agit pas de la majorité des gens.

BREBIS RAVA

La Brebis Rava est la race rustique et locale emblématique de la Chaîne des Puys. Elle parcourt et pâture les estives et permet ainsi de maintenir les paysages ouverts et de conserver ses beaux points de vue. Sans le pâturage, les genêts et autres buissons puis les arbres et la forêt pousseraient spontanément. La brebis Rava est utilisée pour sa viande (agneaux) et pour sa laine qui fait un très bon isolant, anciennement pour les matelas et maintenant pour les maisons.

VINCENT CHIRENT

GAEC DE LA VIALLE À BEAUNE LE CHAUD

SGC le mag' : Quel élevage pratiquez-vous ?
Vincent Chirent : Notre GAEC familial élève principalement une centaine de vaches laitières de race Prim'Holstein et un troupeau d'une vingtaine de vaches limousines pour la viande.

SGC le mag' : Comment vendez-vous vos produits ?
V. C : 60 % du lait est livré à la Nouvelle Laiterie de la Montagne (Laiterie Paul Dischamp) à Saint-Nectaire qui le transforme à 40 % en Fourme d'Ambert et 20 % en Bleu d'Auvergne. La laiterie vient ramasser le lait toutes les 48 h maximum après la traite. Le reste du lait (40 %) est livré en conventionnel. L'intérêt du lait livré pour les fromages AOP est multiple : valorisation directe, un meilleur prix ainsi qu'un cahier des charges qui garantit la qualité des produits et des prairies dont ils sont issus. Ainsi, les vaches doivent être nées et élevées sur la zone de l'appellation d'origine et nourries avec un fourrage issu de cette même zone. La complémentation en céréales des animaux est obligatoirement sans OGM.
Les broutards (jeunes bovins qui se nourrissent de lait maternel et d'herbe dans les pâturages jusqu'à leur sevrage) sont vendus pour la viande à un négociant en circuit long (Italie, Espagne).

SGC le mag' : Comment s'organise votre journée ?
V. C : Il y a 2 traites par jour qui doivent s'effectuer à 12 h d'intervalle. Chaque traite est précédée de l'alimentation des animaux : en hiver, distribution des fourrages récoltés l'été et complémentation en céréales et, du printemps à l'automne, l'herbe des prés avec un déplacement quotidien de la clôture pour un accès à de l'herbe fraîche (on parle de pâturage au fil et tournant sur les parcelles). Ce qui nous prend du temps également, c'est le renouvellement quotidien de l'eau des abreuvoirs. Du printemps à l'automne, nous avons fait le choix d'une traite mobile (dans les pâturages) pour le bien-être des vaches car cela permet de limiter leurs déplacements et donc les risques de blessures, de cailloux dans les sabots et de stress avec les traversées de routes ou de villages. La traite mobile permet également de mieux valoriser l'herbe des prairies notamment celles éloignées des bâtiments de l'exploitation. Notre troupeau reste ainsi 1,5 à 2 mois de plus dans les prairies que ceux obligés de marcher bi-quotidiennement jusqu'à la salle de traite.
Les vêlages sont groupés à la fin de l'été et à l'automne et s'avancent de plus en plus en fonction de la demande plus forte de lait en AOP à cette période. S'adapter à ce marché n'est pas simple car à cette période correspond souvent une sécheresse et la chaleur pour les animaux (donc plus d'apports d'eau) et systématiquement la fauche et le ramassage du foin. Sachant que les vêlages nous demandent entre 5 et 6 visites quotidiennes de jour comme de nuit pour surveiller que tout se passe bien pour les mères et leurs veaux, la charge de travail est très lourde à cette période.
La surveillance de la santé du troupeau est quotidien toute l'année tout comme l'entretien des prairies, que ce soit pour les clôtures, l'épandage du fumier et du lisier au printemps pour enrichir le sol et favoriser la pousse de l'herbe ainsi que la lutte contre les campagnols et les taupes qui demande beaucoup, beaucoup de temps. Cette lutte est plus rapide et efficace grâce à l'utilisation des produits chimiques et indispensable pour limiter l'impact sanitaire et les conséquences des campagnols sur la qualité du lait et des fromages produits.

SGC le mag' : Quelles évolutions souhaitez-vous ?
V. C : Avec des animaux nourris uniquement à l'herbe de nos prairies naturelles, nous sommes les acteurs de la préservation et de la beauté de nos paysages. C'est une mission à bien reconnaître. Mon inquiétude porte principalement sur l'impact de la COVID-19 et la reprise des marchés. Avec notamment la fermeture des restaurants et l'évolution de la consommation, les ventes de fromages AOP ont diminué de 15 à 20 %. Alors qu'on était dans une dynamique positive avec la loi EGALIM sur l'alimentation, je me demande comment on va se relever de cette crise.

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
AOP : Appellation d'Origine Protégée

engagement de campagne

CAMPAGNOLS TERRESTRES OU RATS TAUPIERS ?

Le campagnol terrestre est un petit mammifère rongeur herbivore (de 18 à 30 cm de longueur avec la queue, avec un pelage brun-roussâtre). Il creuse ses galeries à l'aide de ses incisives et repousse la terre derrière lui sous forme de tumuli. Son réseau de galeries peut atteindre 60 m et sur plusieurs niveaux de profondeur : superficiel pour se déplacer et profond, jusqu'à 60 cm, pour se reproduire et passer la mauvaise saison ! Dans un premier temps il colonise les réseaux de taupes, d'où son autre nom de « rat taupier ».

Il a une reproduction explosive avec des phénomènes de pullulation cyclique. Un campagnol atteint une maturité sexuelle à l'âge de 2 mois et vit de 6 à 8 mois. Sa période de reproduction s'étend d'avril à octobre. 5 à 6 portées par an sont possibles, avec 2 à 8 petits par portée.
Ainsi, un couple présent en mars peut avoir produit 100 individus à l'automne !

Même avec un mode de vie souterrain, ses multiples prédateurs capturent les campagnols dans leurs terriers et à la surface du sol. Ils accélèrent les phases de déclin de populations et espacent les pics de pullulations. Les rapaces diurnes ou nocturnes sont d'importants prédateurs des campagnols tout comme les corvidés mais la palme revient sans conteste aux renards et aux hermines capables de se faufiler dans les galeries. Les autres mustélidés comme les martres, fouines, belettes, putois et blaireaux ainsi que les sangliers ne les dédaignent pas. Ainsi, l'influence de la taille des parcelles et du réseau de haies, bosquets, tas de pierres, lisières de forêts, etc. utiles aux déplacements et à la chasse des prédateurs a également été démontrée dans la lutte contre les campagnols.

Le campagnol vit dans les prairies de moyennes montagnes (Auvergne, Franche-Comté) jusqu'à 2 500 m. Sa consommation quotidienne équivaut à son poids,

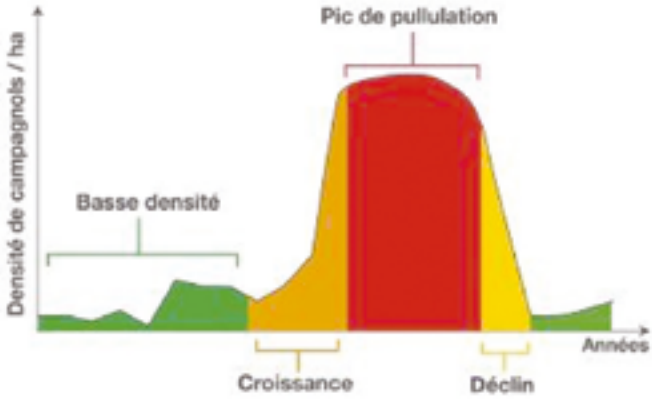

soit 80 à 180 g en racines, de préférence charnues, type pissenlits, légumineuses, bulbes et rhizomes. Il ne boit pas. La quantité de campagnols présents dans une parcelle est estimée par le nombre de tumuli de terre qui servent donc d'indices.

Depuis les années 1970, les pullulations de campagnols terrestres se sont accrues et entraînent des dégâts très importants sur les prairies du Massif central et en Franche-Comté.
Le rendement fourrager chute de 50 % en moyenne et peut aller jusqu'à - 80 %.
Les campagnols impactent l'équilibre floristique des prairies entraînant une diminution de la qualité fourragère. Les légumineuses subissent une forte régression alors que les graminées de moindre qualité fourragère augmentent. Cette diminution de la qualité, incluant la présence de terre des tumuli, et de la quantité de fourrage se répercute sur la qualité de la production laitière et occasionne des

surcoûts pour l'alimentation des troupeaux que les exploitations agricoles ne sont pas toujours en mesure de prendre en charge.

La lutte contre ce ravageur est donc nécessaire pour limiter les pullulations de façon durable. Des travaux de recherche et d'expérimentation ont été menés pour comprendre les mécanismes, associés à l'expérience des agriculteurs depuis 30 ans. La lutte contre les pullulations n'est efficace :

- qu'en basse densité des populations de campagnols sinon on entretient la dynamique de croissance !
- que de façon coordonnée et collective sur une zone ;
- en combinant plusieurs moyens de lutte (notamment en limitant les taupes, ingénieur du campagnol) ;
- en indemnisant les dégâts ou plutôt en accompagnant la mise en œuvre de moyens pour éviter les dégâts.

L'usage de la Bromadiolone, du blé enrobé d'anti-coagulant, a été très réglementé pour tenter de limiter son impact aux campagnols sans l'étendre à toute la chaîne alimentaire. L'utilisation d'un gaz (PH3, mortel pour l'homme) pour tuer les taupes est très réglementée également. La lutte directe par utilisation de pièges est une méthode très efficace mais contraignante et très chronophage. Enfin, la lutte biologique a été testée au travers de tentatives de contraceptifs ou de pathogènes de type virus ou bactérie mais ils n'ont, à ce jour, jamais pu se contenter d'agir uniquement sur les campagnols et sont donc trop dangereux en pleine nature. La lutte biologique la plus efficace aujourd'hui est encore de maintenir un niveau de prédateurs suffisant (en particulier les renards) et une structure paysagère diversifiée. Enfin, une surveillance de la dynamique des populations est indispensable pour agir aux bons moments.

SUR SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

Les secteurs agricoles sont touchés inégalement, reflétant l'implication des agriculteurs dans la lutte combinée (chimique et piégeage) et l'action collective contre les taupes et campagnols terrestres.

Or, depuis janvier 2021, l'usage de la Bromadiolone est interdit. Aussi, à l'image de la dynamique engagée depuis 2 ans par les agriculteurs voisins d'Aydat, les élus de la commune de Saint-Genès-Champanelle, conscients du problème des campagnols terrestres, accompagnent les agriculteurs volontaires pour se structurer et engager collectivement des piégeurs (issus d'entreprises d'insertion) dès le printemps 2021.

EN SAVOIR PLUS :

Sur le Campagnol terrestre : **http://www.campagnols.fr**

Sur la surveillance en Auvergne : **https://www.fredon-auvergne.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal.html**

Sur la lutte dans le Massif central : **https://www.sidam-massifcentral.fr/developpement/campagnols**

RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE DE NADAILLAT

Il y a les travaux qu'on choisit et ceux qu'on subit. Refaire la toiture de l'église de Nadaillat entre dans la seconde catégorie. Ce sont les violentes averses de grêle de juillet 2019 qui ont invité ce chantier au programme des travaux communaux.

La toiture en tuiles décoratives et plaques de fibro-ciment n'a pas résisté à des grêlons parfois gros comme des balles de tennis. Ces plaques contenant de l'amiante, il a été décidé de retirer complètement ces matériaux et de reprendre la toiture en bois et tuiles traditionnelles. Cela a nécessité de mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité propres à ce type de chantier pour éviter toute contamination par des particules d'amiante que ce soit pendant ou après le désamiantage.

Ceci fait, la reconstruction a pu débuter avec le renforcement de la charpente afin qu'elle supporte le surpoids de la nouvelle toiture. Celle-ci a ensuite été installée avec la reprise de tous les joints d'étanchéité et des chenaux. Au passage, le clocher a aussi eu droit à son petit coup de jeune avec le remplacement d'ardoises endommagées.

Supervisé par le service technique de la commune, l'ensemble des opérations a été rondement mené et bouclé en un mois.

Installation du chantier

Dépose des tuiles décoratives et sécurisation de la toiture endommagée

Installation des voliges et liteaux

Une toiture toute neuve

VIABILITÉ HIVERNALE : MILLE-FEUILLES GLACÉ

On parle souvent du “mille-feuilles administratif” et des lourdeurs qu’il engendre. L’intervention de plusieurs acteurs n’a parfois pas que des inconvénients lorsqu’elle permet de mobiliser très rapidement des ressources. C’est exactement le cas pour assurer la viabilité hivernale, autrement dit le dégagement des routes lors des chutes de neige. Explication

En fonction des chutes de neiges, les équipes débutent leur activité sur le terrain plus ou moins tôt dans la nuit. Chacune intervient sur son domaine pour une efficacité maximale. Les chasse-neige du Département dégagent les routes départementales. Sur notre commune ce sont principalement les liaisons inter-villages. Les services de la commune de Saint-Genès-Champanelle travaillent en concertation avec les services de la métropole afin de traiter la voirie des villages.

Une astreinte 24/24 est en place afin d’intervenir au mieux en fonction des contraintes météorologiques. Ainsi lors des récents phénomènes liés à la tempête Bella les équipes étaient à pied d’œuvre presque quotidiennement dès 5 h du matin. Jusqu’à 4 véhicules sont intervenus simultanément sur le territoire de la commune afin de traiter les voies.

Organiser efficacement l’ensemble de ce dispositif nécessite de tenir compte de plusieurs contraintes : l’importance des chutes de neige et l’ampleur des territoires concernés, l’altitude variée de nos villages, les temps de repos obligatoires pour les équipes, la disponibilité des engins, etc. La neige étant de retour cet hiver, c’est l’occasion d’éprouver à nouveau les procédures et d’optimiser le dispositif.

LES TRAVAUX DE VOIRIE

La compétence voirie est assurée par Clermont Auvergne Métropole depuis 2017. Néanmoins la commune reste présente sur ce dossier grâce à une relation étroite avec les différents services de la métropole. Ainsi des réunions régulières sont organisées afin de faire le point sur l’entretien de la voirie et la programmation des travaux.

Les conseillers municipaux des villages se sont rendus sur le terrain à l’automne afin de faire le point sur les travaux d’entretien et la programmation des plus conséquents. Un premier bilan a été présenté aux personnes chargées de la voirie à la Métropole afin d’estimer ces projets. En fonction des résultats une première programmation de travaux sera effectuée pour une concrétisation au cours du premier semestre 2021.

D’autres réflexions sont en cours sur des sujets qui nécessitent des études plus approfondies. C’est ainsi que des échanges sont en cours afin de finaliser l’aménagement de la place du Coudert à Berzet. Ces réflexions préparatoires, complétées par des échanges avec les habitants, permettront l’établissement d’un programme d’investissement sur plusieurs exercices.

Ce sujet sera régulièrement abordé dans *SGC le mag’* afin de vous tenir informé.

Les Paniers Champanellois

L'association de type AMAP, *Les Paniers Champanellois*, a continué ses distributions en cette année 2020 malgré la crise du COVID, avec seulement une semaine d'arrêt au début du 1er confinement, le temps de mettre au point le protocole sanitaire.

Depuis mi-mars, le vendredi, les producteurs et adhérents se retrouvent sous la halle de la place du Couderc à Fontfreyde, mise à disposition par la municipalité dès le début de la crise. Les consommateurs respectent de bonne grâce le protocole sanitaire notamment les horaires de passage (ordre préétabli par village). Les producteurs sont ravis de la continuité des distributions. Ils n'ont pas été pénalisés, ils ont bien vendu tout au long de l'année et particulièrement lors du premier confinement.

Le nombre d'adhérents a bondi cette année, passant de 165 en 2019 à 207

Le confinement a certainement joué un rôle mais c'est surtout l'envie de consommer bio et/ou local qui a attiré les habitants de St-Genès-Champanelle et des alentours. La majorité des nouveaux adhérents sont des jeunes couples venant de s'installer sur la commune et trouvant là une façon de consommer répondant à leurs attentes.

En cette période hivernale, l'association s'est dotée de deux barnums pour assurer la protection de tous et respecter les distanciations physiques. Ils permettent aussi de protéger au mieux les producteurs des intempéries. Bien sûr, tout le monde attend, avec impatience, un protocole sanitaire allégé pour retourner dans la salle chauffée de l'ancienne école.

LA VIE MALGRÉ TOUT

La vie associative a vécu une année très difficile. Mi-décembre une petite embellie a concerné nos jeunes qui ont pu reprendre leurs activités extra-scolaires en suivant évidemment un protocole très strict.

Mais leur motivation était là ! Certains ont pu retrouver leur sport favori que ce soit le football, le rugby, le tennis…
Pendant les vacances de Noël, les jeunes basketteurs de l'Amicale Champanelloise ont participé à un stage. Les moins de 9 ans, encadrés par Alain ROUSSET et Christophe VERNET, et les moins de 11 ans, coachés par Philippe DADET avec la participation amicale de Coralie JOURDE (Brevet d'Etat), ont enchaîné les exercices physiques individuels balle en main.
Ils pourront mettre à profit ces apprentissages lors des futures compétitions.

Concernant les adultes il a été compliqué de maintenir les activités. Il a fallu faire preuve d'ingéniosité en utilisant webcam et visio pour entretenir le lien.
Pour garder un air de fête, Nathalie FAURE, animatrice de Country à l'Amicale Champanelloise, a proposé une danse de Noël. L'apprentissage s'est fait via un lien You tube et les 10 danseurs volontaires ont pu réaliser ainsi un petit film aux couleurs de Noël !

DÉCÈS

- **TIZIANI** Henri, le 07/01/20 à 73 ans du village de St-Genès
- **BELLEDENT** Gilles, le 08/01/2020 à 66 ans du village de Nadaillat
- **GUILLAUME** VEUVE SOUCHER Henriette, Marie, Solange, le 19/01/20 à 91 ans, du village de Manson
- **LAFARGE** Jacques, Jean-Michel, le 21/01/20 à 62 ans, du village Berzet
- **COURAIS** Bernard, Guy, le 22/01/20 à 83 ans, du village de Thèdes
- **VALANSOT** Claude, Marius, Lucien, le 25/01/20 à 78 ans, du village de Pardon
- **RIBEYRE** VEUVE SIMONNARD Raymonde, le 28/01/20 à 91 ans, inhumée à Fontrfreyde
- **GIRAUD** Joseph, André, le 25/02/20 à 94 ans, inhumé à Beaune-le-Chaud
- **DUBESSY** Luc, Pierre, le 08/03/20 à 48 ans, inhumé à Manson
- **LASSALAS** VEUVE PLANEIX, Marie, Jeanne, le 15/05/20 à 93 ans, du village de Theix
- **JUILLARD** Jacques, Robert, le 16/05/20 à 63 ans, du village de Pardon
- **BOREL** VEUVE AMEIL Michelle, Ginette, Andrée, le 29/05/20 à 82 ans, du village de Thèdes
- **CISSOIRE** Marcel, Jean, Baptiste, le 02/07/20 à 86 ans, du village de Fontfreyde
- **PLANTIN** VEUVE OUTURQUIN Léa, Angèle, le 21/07/20 à 89 ans, inhumée à Nadaillat
- **PIERRE** Yves, Michel, le 25/07/20 à 66 ans, du village de Theix
- **DAILLOT** Jacques, le 05/09/20 à 57 ans, décédé sur la commune
- **IMBAUD** Dominique, Jacques, Marie, le 21/09/20 à 68 ans, du village de Laschamps

DÉCÈS

- **BOUCHEIX** Denis, jean-Marie, le 04/10/20 à 73 ans, du village de Nadaillat
- **LEPETIT** EPOUSE PIGNOL Bernadette, Jane, Michèle, Marcelle, le 08/10/20 à 60 ans, du village de Laschamps
- **VERT** Daniel, Antoine, Jean, Marie, le 09/10/20 à 96 ans, du village de Fontfreyde
- **GAUTHIER** Jean, Marie, le 10/10/20 à 87 ans, inhumé à Beaune-le-Chaud
- **BISSERIEX** Christian, Jean, Pierre, le 23/10/20 à 62 ans, du village Theix
- **PRUNET** EPOUSE BERTRAND Marie, Jeanne, le 25/10/20 à 97 ans, du village de Berzet
- **XAUSA** Pierre, Louis, le 07/11/20 à 79 ans, du village de Theix
- **GAUTHIER** Bernard, Marie, Louis, le 07/11/20 à 68 ans, du village de Manson
- **DEMARQUILLY** Camille, Léonce, Joseph, le 08/11/20 à 86 ans inhumé à Saint-Genès
- **JUSSEAUME** Jean-luc, Pierre, Paul, le 08/11/20 à 65 ans, inhumé à Laschamps
- **COURTOIS** VEUVE BEUNAS Ginette, Marie-Louise, Germaine, le 18/11/20 à 94 ans, inhumée à Laschamps
- **DORATO** Domingo, Luis, le 19/11/20 à 80 ans, décédé sur la commune
- **GUERIN** EPOUSE MEUNIER Marie, Madeleine, Renée, Marcelle, le 03/12/20 à 92 ans, inhumée à Saint-Genès
- **ROUX** VEUVE GAUTHIER Jeannine, Simone, Aimée, le 03/ 12/20 à 83 ans, inhumée à Fontfreyde
- **TEILLAUD** VEUVE PALLOT Viviane, Andrée, le 08/12/20 à 75 ans, du village de Laschamps
- **DE SAINT-DO** Yves, Serge, le 09/12/20 à 85 ans du village de Pardon

Les défunts pour lesquels la famille n'a pas souhaité de publication ne figurent pas ici.

NAISSANCES

- **ROMBAUT** Gabriella, Aurélie, Julia, le 03/01/2020 à Theix
- **COCHELIN** Victoria, Marjorie, le 07/01/2020 à Fontfreyde
- **RODIER** Nolan, Louïs, Marcel, le 08/01/2020 à Fontfreyde
- **ESCURE** Emma, Daniele, Elisabeth, le 26/01/2020 à Fontfreyde
- **MALLET** Nina, le 03/03/2020 à Fontfreyde
- **MOUSSAOUI** Mélina, Inaya, le 14/03/2020 à Manson
- **COUTELEN** Samuel, Martin, François, le 15/03/2020 à Fontfreyde
- **GUICHARD** Jules, Didier, le 18/03/2020 à Manson
- **GUICHARD** Théo, Jean, le 18/03/2020 à Manson
- **BONNET** Arthur, le 24/03/2020 à Berzet
- **MARIE-CATHERINE** Jade, Norah, le 25/03/2020 à Manson
- **COHENDY** Anna, Myrtille, le 29/03/2020 à Berzet
- **MOULEYRE** Raphaël, le 21/04/2020 à Pardon
- **BOURRACHOT** Sacha, le 21/04/2020 à Theix
- **GUY** Gabin, Pierre, Jean-Michel, le 23/04/2020 à Manson
- **MILLION** Aéris, le 16/06/2020 à Nadaillat
- **COQUIL** Maïa, Mélisse, le 10/07/2020 à Nadaillat
- **COUSTEIX** Charles, le 12/07/2020 à Manson
- **COUSTEIX** Pablo, le12/07/2020 à Manson
- **PASSELAIGUE** Léo, Johan, le 17/07/2020 à Pardon
- **DUTUEL** Ethan, le 19/07/2020 à Fontfreyde
- **SEFFRAY** Ambre, Nina, le 20/07/2020 à Thèdes
- **GONTHIER** Louise, Jeanne, Marie, le 29/07/2020 à Manson
- **DEKKICHE** Neïlya, Chaïma, le 04/09/2020 à Fontfreyde
- **BERNARD MAXIN** Nell, Anna, le 17/09/2020 à Manson
- **MROZEK** Maxime, le 27/09/2020 à Thèdes
- **COSTE** Arthur, Romain, le 12/10/2020 à Berzet
- **PUISSANT** Marceau, Dominique, Jean-Philippe, le 13/10/2020 à Thèdes
- **GALLINAD** Lucie, Christine, Elzie, le 14/10/2020 à Theix
- **RUIZ** Alix, Lucie, le 16/10/2020 à Fontfreyde
- **FOURNET-FAYARD** Edern, le 20/10/2020 à Fontfreyde
- **COCHARD RIQUE** Lylou, le 26/10/2020 à Fontfreyde
- **DEVIDAL** Alice, le 04/11/2020 à Fontfreyde
- **EGLY** Auriana, Isabelle, le 26/11/2020 à Manson
- **ROUDIL** Ninon, le 26/11/2020 à Manson
- **FOURCHES** Gabriel, le 03/12/2020 à Fontfreyde

MARIAGES

- **LE CORVIC** Gérald, Thierry, Marie
  BARTHOD-MALAT Emilie, Marie
  le 15/02/2020 Fontfreyde
- **VENDRAND** Edouard, Bruno, Jean
  KOÇOT Claire
  le 29/02/2020 Laschamps
- **SANNA** Antoine, Marcel
  JOANDEL Stéphanie
  le 29/02/2020 Saint-Genès
- **MELZER** Maxime, Raymond, Gérard
  DENIS Camille, Marie
  le 18/07/2020 Fontfreyde
- **DOINEAU** Nicolas
  CROUZEIX Stéphanie, Chantal
  le 22/08/2020 Fontfreyde
- **BOITEL** Bastien, Elian, Léo
  GARCIA Anaïs
  le 26/09/2020 Nadaillat

SGC le mag' Saint-Genès-Champanelle

OUVERTURE DE LA MAIRIE
Secrétariat
Tél. 04 73 87 35 10 - Fax : 04 73 87 38 60
Site Internet : www.saint-genes-champanelle.fr
Courriel : mairie@saint-genes-champanelle.fr
Lundi : 14h-18h
Mardi : 9h-12h et 14h-18h
Jeudi : 9h-12h et 14h-18h
Vendredi : 9h-12h et 14h-18h
Samedi : 9h-12h
NUMÉRO D'ASTREINTE en dehors des heures d'ouverture et UNIQUEMENT en cas d'URGENCE : 06 75 47 23 02

AGENCE POSTALE COMMUNALE
Tél. 04 73 87 35 10
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h-17h30
Samedi : de 9h à 11h30, sauf au mois d'août
Dernière levée : Lundi au vendredi : 16h
Samedi : 12h

LE MAIRE REÇOIT
Le mardi de 14h à 17h30 et le samedi matin de 10h à 11h30. Les rendez-vous pour le maire et les élus sont pris auprès du secrétariat de la mairie par mail, mairie@saint-genes-champanelle.fr
ou au 04 73 87 35 10

PERMANENCE DES ÉLUS
Adjoints
Reçoivent sur rendez-vous sauf indication contraire.
- **Éric HAYMA**, 1er adjoint, Finances, Ressources Humaines et Vie Économique ; mardi après-midi (14h-17h) et samedi matin (9h-12h) sur rendez-vous, finances@saint-genes-champanelle.fr
- **Régine BRUGUIERE**, 2e adjoint, Enfance et Affaires Scolaires ; mardi après-midi (14h-17h30) et vendredi après-midi (14h-17h30) sur rendez-vous, scolaire.sgc@orange.fr
- **Bruno PIERRAT**, 3e adjoint, Aux Solidarités ; mardi après-midi (14h30-17h30) et samedi matin (9h-12h) sur rendez-vous, social.sgc@orange.fr
- **Cécile BIRARD**, 4e adjoint ; Environnement et Développement Durable ; sur rendez-vous, environnement@saint-genes-champanelle.fr
- **François REPOLT**, 5e adjoint, Urbanisme et Aménagement du territoire ; lundi après-midi (14h-17h), vendredi matin (9h-12h) et samedi matin (11h-12h) sur rendez-vous, urbanisme@saint-genes-champanelle.fr
- **Nathalie BONNIN**, 6e adjoint, Vie Associative ; sur rendez-vous, associations@saint-genes-champanelle.fr
- **Jean-Pierre MALAYRAT**, 7e adjoint, Travaux ; mardi après-midi (14h-18h), Jeudi après-midi (14h-17h) et samedi matin (9h-12h) sur rendez-vous, travaux@saint-genes-champanelle.fr

Conseillers délégués
Reçoivent sur rendez-vous
- **Marie ROSNET**, déléguée à la Participation citoyenne, sur rendez-vous, construirensemble@saint-genes-champanelle.fr
- **Annie THIBAULT**, déléguée à la Culture et renseignements SICAS, samedi matin (9h-12h) sur rendez-vous, culture.sgc@orange.fr
- **Didier VAZEILLE,** délégué à la Communication et la Jeunesse, sur rendez-vous, communication@saint-genes-champanelle.fr

SERVICES SOCIAUX
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :
- **Florence ROUSSEL** : 04 73 87 40 53

Assistantes sociales
Permanences des assistantes sociales :
- À la circonscription de l'agglomération clermontoise (antenne de Beaumont) :
  30, chemin du Mas - 63110 Beaumont
  Tél. 04 73 15 06 72

Dans les 2 cas, prendre rendez-vous auprès de la secrétaire médico-sociale :
- **Céline TRINTIGNAC**, tél. 04 73 15 06 72

Mission locale Clermont Métropole et Volcans :
64, Bd Léon Jouhaux - 63028 Clermont-Ferrand Cedex 2. Tél. 04 73 42 17 57
www.missionlocale-clermont.com

ADMR : Aide à domicile en milieu rural
Tél. 04 73 87 30 72
admrstgenes@wanadoo.fr

EHPAD (Ceyrat), tél. 04 73 61 54 54

SSIAD de l'Artière, tél. 04 73 61 46 47

Point Info Seniors, tél. 04 73 87 40 53

SERVICES DIVERS
ASVP
- asvp-securite@saint-genes-champanelle.fr

Gendarmerie
- Major **Philippe ROUX**, tél. 04 73 62 60 64
  Courriel : bta.romagnat@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Écoles
- **Maternelle**, tél. 04 73 87 36 96
- **Élémentaire**, tél. 04 73 87 31 57
- **IME**, tél. 04 73 87 35 17

Accueil de loisirs périscolaires
(Garderie, pause méridienne, NAP)
- Directeur coordinateur : **Yann GOUADJÉLIA**
  Tél. 06 33 33 80 45
  Courriel : periscolaire@saint-genes-champanelle.fr

Multi-accueil Tél. 04 73 87 00 95

Relais de la petite enfance Tél. 06 73 63 43 45

Restaurant d'enfants Tél. 04 73 87 37 70
Courriel: cantinescolaire.sgc@orange.fr

Office champanellois
www.officechampanellois.fr
Courriel : contact@officechampanellois.fr

Clermont Auvergne Tourisme
Tél. 04 73 98 65 00
www.clermontauvergnetourisme.com

SICAS (Ecole intercommunale de musique)
Tél. 04 73 61 33 39
Courriel : sicasecole@gmail.com

La Montagne et Semeur Hebdo
Correspondante locale : **Béatrice BOUDET**
Tél. 04 73 87 30 89 et 06 75 19 53 61
Courriel : beatrice.boudet@orange.fr

SERVICES COMMUNAUTAIRES
Médiathèque communautaire
Tél. 04 63 66 95 38
Courriel : bibliotheque.saintgeneschampanelle@agglo-clermont.fr
Horaires d'ouverture :
Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Déchetterie (Theix) Tél. 04 63 66 95 19
Lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-19h
Samedi de 9h à 19h – Fermée les jours fériés

Collecte des déchets ménagers
Tél. 04 63 66 96 69. Formulaires sur www.clermont-metropole.eu / rubrique collecte des déchets

Moovicité Tél. 04 73 87 40 83
Le Transport à la demande est un dispositif souple et pratique qui s'adapte à votre demande, vous transporte dans des véhicules adaptés, est accessible avec un titre de transport T2C, et nécessite au préalable de s'inscrire et d'établir auprès de Moovicité une carte d'adhérent au service.
Vous pouvez rejoindre les arrêts CHU G. Montpied, place Henri Dunant ou Royat, place Allard.
Le service fonctionne d'arrêt à arrêt toute l'année, sur réservation téléphonique :
- du lundi au samedi (sauf jours fériés) : de 7h (1re prise en charge) à 9h30 (dernière dépose) et de 16h30 (1re prise en charge) à 19h30 (dernière dépose).
- le mercredi et le samedi : un aller-retour possible, prise en charge au plus tôt à 12h30, dépose au plus tard à 14h30.

Pour réserver : 04 73 87 40 83.
- Au plus tard la veille pour le lendemain ou le matin avant 12h pour un trajet entre 16h30 et 19h30 (sauf mercredi et samedi, réservation la veille).
- De 7h à 18h30 sans interruption du lundi au samedi (sauf jours fériés).

Le Syndicat Mixte de Transports en Commun de l'agglomération clermontoise met en place un dispositif au service des habitants de la commune, venant en complément des services existants de transport à la demande. Cela entre 7h et 22h15, avec un titre T2C (abonnement, carte modePass à retirer à l'espace T2C à Clermont-Ferrand), à acquérir aux points de vente du réseau (boulangerie Furodet à Theix). Aucun titre n'est délivré dans les bus.
Sur la commune, quatre points de ramassage ou de dépôt de voyageurs, pour aller ou pour revenir de Clermont-Ferrand, sont en place vers les abribus existants : Nadaillat, Fontfreyde Sous le Bois (sur la RD 2089), Theix centre et Theix Grand Champ. Les lignes sont assurées par Transdôme - car du Chavanon, TER Auvergne, Transdôme – Faure Auvergne.

Métropole astreinte service eau
Tél. 04 73 42 62 40

EN CAS D'URGENCE
Centre antipoison : 04 72 11 69 11

Sapeurs-pompiers : 18
Chef de Centre : **Hervé GOY**

SAMU : 15

Police - Gendarmerie : 17

Maison médicale Impasse du Rejalet - Theix

En cas d'urgence la nuit entre 0h et 8h, le week-end et les jours fériés, il faut joindre la régulation en appelant le 15.

Cabinet médical
Dr **Calixte CEYSSON** - Médecine générale
Tél. 04 73 87 39 63
Dr **Anton SAUREL** - Médecine générale
Tél. 04 73 87 39 63

Cabinet dentaire
Dr **Pascale BORDERON**, tél. 04 73 87 37 60

Cabinet infirmier
Grégory PASSET, tél. 04 73 87 01 37
Isabelle REBELO, tél. 04 73 87 01 37

Cabinet de kinésithérapie
Pierre PALHEIRE – Kiné ostéopathe
Tél. 04 73 88 51 87
Sébastien ROY - Micro-Kinésithérapeute
Tél. 04 73 88 51 87
Grégoire MARTIN - Masseur-Kinésithérapeute
Tél. 04 73 88 51 87
Corentin GERY - Masseur-Kinésithérapeute
Tél. 04 73 88 51 87
Sarah MAGER-MAURY - Masseur-Kinésithérapeute
Tél. 04 73 88 51 87

Cabinet de pédicurie podologie
Karine CAUVIN, tél. 04 73 88 53 12

Diététicien et nutritionniste
Thibaut LAYAT, tél. 06 60 95 62 70

Orthoptiste
Marjorine PIC, tél. 06 41 28 41 44

Ostéopathe DO
Margaux MAGNAVAL, tél. 06 32 40 81 91
Valentin SERRE – Consultations à domicile
Tél. 06 67 10 24 84

Pharmacie
Séverine DOUCHAIN (Theix), tél. 04 73 87 36 68